

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.

Siège Social : Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 11 Juin 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Walid BEN AYED (Consulting & Financial Firm).

BILAN
AU 31 Décembre 2023
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	1 213 309	1 119 676	93 633	125 982
AC13- Fonds commercial	289 874	0	289 874	90 421
	1 503 183	1 119 676	383 506	216 403
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	8 303 454	6 129 122	2 174 333	1 976 674
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 514 191	1 391 645	122 545	127 816
	9 817 645	7 520 767	2 296 878	2 104 490
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	18 861 019	5 936 177	12 924 843	14 579 378
AC312-Terrains et constructions hors exploitation	7 377 261	2 000 634	5 376 627	9 230 499
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC322- Bons et obligations émis par les entreprises liées	2 100 000	0	2 100 000	
AC323- Placements dans les entreprises avec un lien de participation	160 954 343	0	160 954 343	143 359 999
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	27 771 631	1 311 131	26 460 499	23 884 511
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	59 740 094	0	59 740 094	64 226 579
AC334- Autres prêts	2 622 115	0	2 622 115	2 290 391
AC336- Autres	1 295 651	0	1 295 651	1 224 758
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 248 653	0	1 248 653	854 150
	281 970 766	9 247 942	272 722 824	259 650 266
AC4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte				
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	13 965 855	0	13 965 855	13 279 361
AC531-Provision pour sinistres non vie	93 732 603	0	93 732 603	77 219 042
	107 698 457	0	107 698 457	90 498 403
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	3 962 520	0	3 962 520	5 454 141
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	35 078 471	10 765 159	24 313 312	21 824 714
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	5 088 267	0	5 088 267	7 764 011
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	7 668 055	432 693	7 235 362	4 561 564
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	65 203	0	65 203	46 914
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 937 548	0	1 937 548	1 607 387
AC633-Débiteurs divers	9 855 149	419 335	9 435 815	9 399 532
	63 655 214	11 617 188	52 038 026	50 658 263
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	8 181 145	0	8 181 145	22 777 878
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	3 309 608	0	3 309 608	2 872 161
AC722-Autres charges à répartir	3 390 725	2 926 934	463 791	756 324
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	6 225 961	0	6 225 961	7 551 860
AC733-Autres comptes de régularisation	1 243 219	0	1 243 219	814 059
	22 350 659	2 926 934	19 423 724	34 772 282
Total de l'actif	486 995 924	32 432 507	454 563 417	437 900 107

BILAN
AU 31 Décembre 2023
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres		
CP1- Capitaux propres	25 000 000	25 000 000
CP2- Réserves et primes liées au capital	115 828 455	109 467 505
CP5- Résultat reporté	2 384 287	2 047 374
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	143 212 742	136 514 879
CP6- Résultat de l'exercice	8 679 870	10 007 763
Total capitaux propres avant affectation	151 892 612	146 522 642
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	3 180 200	2 308 263
	3 180 200	2 308 263
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310- Provisions pour primes non acquises	35 535 293	33 581 316
PA331- Provision pour sinistres (non vie)	182 793 126	163 425 546
PA341- Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	2 439 108	
PA350 - Provision pour égalisation et équilibrage	2 333 220	1 870 892
PA361- Autres provisions techniques (non vie)	2 807 688	2 407 613
	225 908 435	201 285 367
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	16 899 194	12 652 649
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	14 186 439	14 977 568
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA621-Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	29 663 632	43 608 929
PA63-Autres dettes		
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	62 936	77 895
PA632-Personnel	1 508 118	1 758 436
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 072 123	4 442 300
PA634-Créditeurs divers	5 913 951	9 282 598
	55 407 198	74 147 727
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA710-Report de commissions reçus des réassureurs	1 111 787	983 459
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	163 991	0
	1 275 778	983 459
Total du passif	302 670 805	291 377 465
Total des capitaux propres et du passif	454 563 417	437 900 107

**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou
de la réassurance non Vie au 31 Décembre 2023**
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Rubriques	Opérations brutes 2023	cessions et/ou rétrocessions 2023	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
PRNV1 Primes acquises				
PRNV11 Primes émises et acceptées	159 654 080	-58 350 226	101 303 854	93 299 117
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-1 953 977	686 494	-1 267 484	-852 748
	157 700 103	-57 663 733	100 036 370	92 446 370
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	8 628 009	0	8 628 009	7 022 381
	8 628 009		8 628 009	7 022 381
PRNV2 Autres produits techniques	0	0	0	0
CHNV1 Charges de sinistres				
CHNV11 Montants payés	-133 008 151	60 402 643	-72 605 508	-61 840 196
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-19 367 579	16 513 561	-2 854 019	-6 532 646
	-152 375 730	76 916 204	-75 459 526	-68 372 841
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	-400 075		-400 075	73 231
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-4 617 308		-4 617 308	-2 864 059
CHNV4 Frais d'exploitation				
CHNV41 Frais d'acquisition	-11 936 766	0	-11 936 766	-11 304 283
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	437 448	0	437 448	445 905
CHNV43 Frais d'administration	-13 183 666	0	-13 183 666	-16 179 736
CHNV44 commissions reçues des réassureurs	0	5 072 098	5 072 098	5 372 923
	-24 682 984	5 072 098	-19 610 886	-21 665 190
CHNV5 Autres charges techniques	-728 865		-728 865	-2 065 024
CHNV6 Provision pour égalisation et équilibrage	-462 328		-462 328	-433 293
RTNV				
Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	-16 939 177	24 324 569	7 385 392	4 141 573

Etat de résultat
au 31 Décembre 2023
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	7 385 392	4 141 573
PRNT1 Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
PRNT11 Revenus des placements	13 771 810	11 369 159
PRNT12 Produits des autres placements		
PRNT13 Reprise de corrections de valeurs sur placements	1 311 131	1 311 131
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	2 090 715	7 522 248
Sous total 1	24 559 048	24 344 112
CHNT1 Charges des placements		
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-2 266 166	-2 292 786
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-1 311 131	-1 311 131
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 727	-31 272
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-8 628 009	-7 022 381
PRNT2 Autres produits non techniques	81 843	122 887
CHNT3 Autres charges non techniques	-2 153 784	-1 742 402
Sous total 2	-14 278 974	-12 277 084
Résultat provenant des activités ordinaires	10 280 074	12 067 028
CHNT4 Impôts sur le résultat	-1 302 492	-1 848 058
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	8 977 583	10 218 970
CHNT5 Pertes extraordinaires	-297 712	-211 207
Résultat net de l'exercice	8 679 870	10 007 763

Tableau des engagements reçus et donnés
au 31 Décembre 2023
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
HB1 Engagements reçus	0	0
HB2 Engagements donnés		
HB21 <i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0	0
HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>	0	0
HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	15 006 225	18 011 250
HB24 <i>Autres engagements donnés</i>	0	0
	15 006 225	18 011 250
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0	0
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0	0
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0	0
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0

Etat de flux de trésorerie
au 31 Décembre 2023
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
Encaissements des primes reçues des assurés	172 354 012	158 528 485
Sommes versées pour paiement des sinistres	-114 473 804	-116 576 403
Commissions versées aux intermédiaires	-12 075 084	-10 733 801
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-22 316 831	-16 559 582
Variation des espèces reçues des cessionnaires	-3 427 033	36 151 545
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-11 526 050	-12 284 355
Encaissements liés à la cession de placements financiers	14 198 580	3 576 780
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-16 633 407	-14 548 064
Produits financiers reçus	11 618 507	9 766 357
Impôts sur les bénéfices payés	-803 047	-614 778
Autres mouvements	-12 025 687	-5 776 424
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	4 890 155	30 929 762
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-677 381	-1 004 935
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-12 809 525	-2 770 000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	0	193 990
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-13 486 906	-3 580 945
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-2 999 982	-2 999 982
Encaissements provenant d'emprunts	3 000 000	6 000 000
Remboursements d'emprunts	-6 000 000	-20 000 000
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-5 999 982	-16 999 982
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	-14 596 733	10 348 835
Trésorerie de début d'exercice	22 777 878	12 429 043
Trésorerie de fin d'exercice	8 181 145	22 777 878

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne
Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie
Téléphone : (216) 71 184000 – Télécopie (216) 71 184184 – e.mail : dgen@carte.com.tn

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2023

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1- Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RNE : 0000205M

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président Du Conseil d'Administration : Hassine DOGHRI

Administrateurs

Christian Huyghues DESPOINTES

Radhi MEDDEB

Mourad DOGHRI

Frederic FLEJOU

Union Tunisienne de Participation.

S.E.P.C.M. représenté par Nejib DOGHRI

3- Les produits

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

4- Les clients

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie

Aviation

Construction

Hôtellerie

Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...

Finances

Transports

Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

5-Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	14	799 807,776
- Agents d'exécution	23	1 266 193,739
- Agents de maîtrise	14	1 032 006,029
- Cadres	132	13 416 575,507

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

La provision pour primes non acquises : Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

La provision pour risques en cours : Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par

rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

La provision pour sinistres à payer : La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuairé selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respectivement de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorés d'autant la provision.

Provision d'équilibrage : Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

Provision pour participation aux bénéfices et ristournes : Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

La provision mathématique des rentes : La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquises et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

Parts des réassureurs dans les PANE : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux de cession réels relatifs à chaque contrat

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux réels de commission.

Frais d'acquisition reportés : Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

Provision pour ristournes : évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

Affectation des produits de placements : Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

B.4. La constatation des charges par destination :

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

La compagnie a procédé en 2013 à la mise en place d'une nouvelle méthode de déversement de ses charges par nature dans les différentes destinations en se basant sur des clés fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges et ce conformément à la norme comptable n° 30 « Les charges techniques ».

En 2023 et suite à la mise en place du nouveau plan comptable, la société a revu la méthode d'affectation des charges comme suit :

L'affectation des charges de personnel : Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifiée à partir de la base du personnel avec une affectation entre production et sinistre ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations a été faite comme suit :
 - Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », « Frais de Placement », communs et réassurance selon l'effectif du personnel ;
 - Affectation de la partie « commun » entre Administration, sinistres, réassurances et placements au prorata des charges du personnel affecté directement sur ces lignes
 - Affectation de la partie « réassurance » entre production et sinistre au prorata des charges du personnel affecté directement sur ces lignes
- Dans une troisième étape : affectation des charges par nature sur les différentes catégories au prorata des charges du personnel affecté directement entre Sinistres et Production comme suit :
 - Charges de sinistres au prorata du personnel affecté aux sinistres
 - Frais de production au prorata du personnel affecté à la production
 - Frais de placement au prorata du personnel affecté à la production

L'affectation des commissions : La charge de commissions a été affectée entre les branches au prorata des commissions générées par le système.

Le déversement au niveau de chaque branche a été affecté entre les postes « Frais d'acquisition » et « charges de sinistres » des différentes branches respectivement au prorata des charges du personnel de la ligne production et celle de la ligne charges de sinistres.

L'affectation des autres postes de la balance générale : La répartition entre les différentes branches du poste « Frais d'administrations » a été effectué au prorata des commissions affectées directement par catégorie.

Cette nouvelle méthode a été appliquée d'une façon prospective au titre de l'exercice 2023

C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :

C.1. Amortissements : Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

C.2. Provisions pour risques et charges : estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

C.3. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

III – FAITS MARQUANTS :

1. Contrôle fiscal :

Au cours de l'exercice 2022, la société « CARTE ASSURANCES » a fait l'objet d'un contrôle fiscal ponctuel au titre de l'impôt sur les sociétés, la contribution de solidarité, et la contribution conjoncturelle, pour un montant total notifié le 24 Novembre 2022 de 3 234 195 Dinars et ce au titre de l'exercice 2018.

La société est entrain de défendre son dossier devant l'administration fiscale avec l'appui de son conseiller fiscal.

2. Taux de couverture des provisions techniques :

Dans le cadre du calcul du « taux de couverture des provisions techniques », la société a demandé auprès de la CGA, la prise en compte des plus-value latentes de ses actifs immobiliers et ce au sens de l'article 34 de l'arrêté du 27/02/2001 du ministère des finances relatif au mode de calcul des provisions techniques et des conditions de leur représentation.

Cette prise en compte permettra à la société de se conformer au taux règlementaire requis et fait passer le taux de couverture des provisions technique de 95,96% à 102,98%.

A la date de préparation de ses états financiers, la société n'a pas reçu la réponse du Ministère des Finances.

IV - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2023 la somme de 1 503 183 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2023 la somme de 1 119 676 Dinars contre une valeur de 1 084 256 Dinars au 31/12/2022 soit une variation de 35 420,422 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2023	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	289 874	-	-	-	289 874
Indemnité compensatrice	266 877	266 877	0	266 877	0
Logiciels	946 432	817 379	35 420	852 799	93 633
Total	1 503 183	1 084 256	35 420	1 119 676	383 506

AC2 – Actifs corporels d’exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2023 la somme de 9 817 645 Dinars contre la somme de 9 228 025 Dinars au 31/12/2022 soit une variation de 589 620 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2023 la somme de 7 520 767 Dinars contre une valeur de 7 123 536 Dinars au 31/12/2022 soit une variation de 397 231 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d’exploitation est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2023	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	1 762 670	1 272 747	124 087	1 396 834	365 836
Mobilier de bureau	1 514 191	1 364 148	27 497	1 391 645	122 545
Matériel bureautique	248 055	228 818	3 101	231 919	16 136
Matériel informatique	2 778 658	2 251 260	97 409	2 348 669	429 990
AAI	3 418 899	1 839 139	225 842	2 064 981	1 353 918
GSM	95 171	81 424	5 295	86 719	8 452
Total	9 817 645	7 037 535	483 232	7 520 767	2 296 878

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 281 970 766 Dinars en 2023 contre 268 389 801 Dinars en 2022 :

Désignation	Placement Brut 2023	Amort/Prov. 2023	Placement Net 2023	Placement Net 2022	Variation Nette
Terrains et constructions	26 238 281	7 936 811	18 301 470	23 809 877	-5 508 408
Titres à revenus variables	188 725 974	1 311 131	187 414 842	167 244 510	20 170 332
Titres à revenus fixes	59 740 094	-	59 740 094	64 226 579	-4 486 486
Prêts aux entreprises liées	2 100 000	-	2 100 000	0	2 100 000
Prêts au Personnel	2 622 115	-	2 622 115	2 290 391	331 724
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	-	0	0	0
Dépôts et cautionnements consignation	1 255 678	-	1 255 678	1 184 786	70 892
Dépôts et cautionnements	39 972	-	39 972	39 972	0
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	1 248 653	-	1 248 653	854 150	394 503
Total	281 970 766	9 247 942	272 722 824	259 650 266	13 072 558

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.

Il y'a eu un reclassement des dépôts et cautionnements consignation sinistres et des dépôts et cautionnements respectivement de l'AC612 et AC633 vers l'AC336 Autres au niveau des placements et ce conformément à la NC 27 du SCE.

Notes complémentaires à l'état des placements

Désignation	Valeur brute	Amortissement	Valeur comptable nette
IMMEUBLE EXPLOITATION	20 044 329	5 936 177	14 108 153
IMMEUBLE HORS EXPLOITATION	2 655 186	2 000 634	654 552
TERRAIN	3 538 765		3 538 765
TOTAL	26 238 281	7 936 811	18 301 470

Opérations se rapportant avec des entreprises liées ou avec lien de participation

SOCIETE	FORME JURIDIQUE	Nombre d'actions souscrites	% de détention	Prix global d'acquisition en DT
CIIM	SA	1 125	2,768%	112 500
UTIQUE GAZ	SA	20 000	36,364%	2 000 000
COFITE-SICAF	SA	859 990	95,550%	10 450 297
CCF	SA	167 368	55,789%	1 954 120
CITE	SA	265 750	83,047%	2 712 264
COTIF-SICAR	SA	2 300 521	94,970%	23 664 117
SIDHET	SA	2 203 201	67,791%	24 260 000
BUSINESS TOWERS	SARL	499 999	76,923%	7 985 278
CARTE VIE	SA	1 483 150	98,877%	24 831 500
CODIS	SA	23 870	44,210%	2 387 045
SERENITY	SA	7 749 499	51,663%	62 488 765

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2023 de 17 200 054 Dinars par rapport à 2022 :

Désignation	Provisions 2023	Provisions 2022	Variation
Provisions pour PNA	13 965 855	13 279 361	686 494
Provisions pour sinistres non vie	93 732 603	77 219 042	16 513 561
Total	107 698 457	90 498 403	17 200 054

AC6 – Créances

AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2023 la somme de 3 962 520 Dinars contre 5 454 141 Dinars en 2022 et se répartissent comme suit :

Branches	2023	2022	Variation
1 - AUTO	-494 688	-645 656	150 967
2 - TRANSPORT	372 241	470 065	-97 824
3 - INCENDIE	-314 483	92 841	-407 324
4 - CONSTRUCTION	157 256	276 617	-119 361
5 - R.C GENERALE	155 100	174 708	-19 608
7 - DOMMAGES AUX BIENS	-36 775	90 813	-127 589
8 - CREDIT ET CAUTION	171 841	117 817	54 023
9 - ASSISTANCE	33 719	45 664	-11 945
10 - PROTECTION JURIDIQUE	-8 721	-9 240	519
11 - PERTES PECUNIAIRES	0	0	0
12 - ASSURANCE DE GROUPE	3 946 363	4 869 769	-923 405
14 - ACCIDENT DE TRAVAIL	0	0	0
15 - ACCIDENTS CORPORELS	-19 332	-29 259	9 927
Total	3 962 520	5 454 141	-1 491 620

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2023 la somme nette de 24 313 312 Dinars contre 21 824 714 Dinars en 2022 et se détaille comme suit :

Libellés	2023	2022	Variation
Primes à recevoir	36 436 986	33 553 327	2 883 658
Acomptes sur primes à recevoir	-7 338 219	-5 994 985	-1 343 235
Comptes courants agents	1 805 766	1 200 548	605 217
Effets à recevoir	3 817 959	2 788 945	1 029 014
Chèques impayés	296 457	366 907	-70 450
Provisions pour chèques et effets impayés	-1 995 343	-1 920 780	-74 562
Comptes courants des compagnies d'assurances	54 765	54 765	0
Autres	4 758	4 758	0
Coassurances cédées	0	994 628	-994 628
Provisions pour créances douteuses	-8 769 817	-9 223 400	453 583
Total	24 313 312	21 824 714	2 488 598

La société a exclu de l'assiette de calcul des provisions sur les arriérés certaines relations pour les motifs suivants :

- Des relations sans incident avec un historique assez important
- Des relations avec des primes importantes au vu de la moyenne des primes émises (Sup ou égal à 45 Mille Dinars)

- Des relations bénéficiant d'une souplesse et d'entente commerciale depuis plusieurs années.

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Libellés	2023	2022	Variation
IDA	5 088 267	7 764 011	-2 675 744

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 7 235 362 Dinars en 2023 contre 4 561 564 Dinars en 2022.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 11 438 566 Dinars en 2023 contre 11 053 834 Dinars en 2022.

Libellés	2023	2022	Variation
Personnel	65 203	46 914	18 289
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 937 548	1 607 387	330 161
Débiteurs divers	9 435 815	9 399 532	36 283
Total	11 438 566	11 053 834	384 732

Ventilation des créances et des dettes selon leur durée résiduelle :

<u>CREANCES</u>	<u>Moins d'un an</u>	<u>Plus d'un an</u>	<u>Moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total :</u>
PANE	3 962 520				3 962 520
Primes à recevoir	36 436 986				36 436 986
C/C Cie Assurances	54 765				54 765
Autres	4 758				4 758
Acomptes sur primes (-)	-7 338 219				-7 338 219
Comptes courants des agents généraux	1 805 766				1 805 766
Effets à recevoir	3 817 959				3 817 959
Chèques impayés	296 457				296 457
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	5 088 267				5 088 267
Créances nées d'opération de réassurance	7 668 055				7 668 055
Personnel	65 203				65 203
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivité publique	1 937 548				1 937 548
Débiteurs divers	9 855 149				9 855 149
	63 655 214	0	0	0	63 655 214

DETTES	Moins d'un an	Plus d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total:
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	14 186 439				14 186 439
Dettes nées d'opérations de réassurance	29 663 632				29 663 632
Dépôts et cautionnements reçus	0			62 936	62 936
Personnel	1 508 118				1 508 118
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivité publique	4 072 123				4 072 123
Créditeurs divers	5 913 951				5 913 951
	55 344 263	0	0	62 936	55 407 198

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Libelles	2023	2022	Variation
Banques	8 143 930	22 410 982	-14 267 052
CCP	-795	334 777	-335 572
Caisses	38 010	32 119	5 891
Total	8 181 145	22 777 878	-14 596 733

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

Devise	Solde en devise	Solde en dinars	Cours	Différence de change en dinars	Différence de change en devise
EURO	36 772	-81 330	3	206 014	60 758
USD	170 377	590 137	3	-67 811	-22 119
JPY	-	-			
GBP	-	-			

AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 3 773 399 Dinars en 2023 contre 3 628 485 Dinars en 2022 :

Libellés	2023	2022	Variation
Frais d'acquisitions reportés	3 309 608	2 872 161	437 448
Charges à répartir	3 390 725	3 320 725	70 000
Amortissements des charges à répartir	-2 926 934	-2 564 401	-362 533
Total	3 773 399	3 628 485	144 914

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 7 469 180 Dinars en 2023 contre 8 365 919 Dinars en 2022 :

Libellés	2023	2022	Variation
Intérêts courus et non échus	5 744 680	7 551 860	-1 807 180
Autres produits à recevoir	1 397 348	476 181	921 167
Charges payées d'avance et autres	327 152	337 878	-10 726
Total	7 469 180	8 365 919	-896 739

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	01/01/2023 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2023	Variation FR	Situation au 31/12/2023
Capital social	25 000 000					25 000 000
Fonds social	2 774 425	400 000			-309 900	2 864 525
Primes liées au capital social	1 960 000					1 960 000
Réserves de réévaluation	4 262 417					4 262 417
Réserves légales	2 682 815					2 682 815
Réserves facultatives	86 503 002	4 000 000	-1 479 150			89 023 852
Réserves pour réinvestissement exonéré indisponible	11 284 846	3 750 000				15 034 846
Report à nouveau	2 047 374	336 913				2 384 287
Résultat de l'exercice	10 007 763	-8 486 913	-1 520 850	8 679 870		8 679 870
Total	146 522 642	0	-3 000 000	8 679 870	-309 900	151 892 612

Le résultat par action au 31/12/2023 est de 3,472 Dinars.

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de RAS s'élèvent au 31/12/2023 à 41 931 155,597 dinars et se détaillent comme suit :

- Réserves facultatives : 34 037 769,864
- Réserves pour Fonds social : 2 166 241,087
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponible* : 5 727 144,646

*(ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur)

Fonds Social :

Ressources	Emploi
REPORT 31/12/2022	2 774 425 sommes non remboursables 399 976
DOTATION 2020	400 000
INTERETS	90 076
TOTAUX	3 264 500 TOTAUX 399 976
	SOLDE 2 864 525

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine Doghri	1 225 074	49,00%
S.E.P.C.M	658 087	26,32%
UTP	226 260	9,05%
STEC	137 130	5,49%
Mr Abdesselem Ben Ayed	15	0,00%
Mr Nejib Doghri	25	0,00%
Autres actionnaires	3 409	0,14%
Certificats d'investissements	250 000	10,00%
Total	2 500 000	100,00%

PA2-Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges totalisent en 2022 la somme de 2 308 263 Dinars contre 3 180 200 Dinars en 2023 soit une variation de 871 937.

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2022 la somme de 201 285 367 Dinars contre 225 908 435 Dinars en 2023 soit une variation de 24 623 068 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2023	2022	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	35 535 293	33 581 316	1 953 977
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	195 645 648	177 466 043	18 179 605
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-12 852 523	-14 040 497	1 187 974
Provisions mathématiques rentes (*)	2 794 311	2 394 037	400 274
Provisions pour risques en cours (*)	13 377	13 576	-199
Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes	2 439 108	0	2 439 108
Provisions pour égalisation et équilibrage	2 333 220	1 870 892	462 328
Total	225 908 435	201 285 367	24 623 068

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de 4 246 544 Dinars pour passer à 16 899 194 Dinars en 2023 contre 12 652 649 Dinars en 2022.

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2023 la somme de 14 186 439 Dinars contre 14 977 568 Dinars en 2022 soit une variation de -791 130 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2023	2022	Variation
Commissions à payer	4 989 701	4 545 911	443 790
Primes cédées sur PANE	823 403	1 319 484	-496 080
Comptes courants agents	3 125 502	2 178 247	947 255
Ristournes à payer	1 605 662	1 226 195	379 466
Bonifications à payer	1 988 272	4 114 173	-2 125 901
Coassurances cédées	390 537	432 738	-42 201
Rentes à payer	906 772	873 326	33 447
Provisions de primes	79 895	79 895	0
Compte gestion étrangère	69 094	0	69 094
Avance sur recouvrement crédit export	207 599	207 599	0
IDA	0	0	0
Total	14 186 439	14 977 568	-791 130

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 29 663 632 Dinars en 2023 contre 43 608 929 Dinars en 2022.

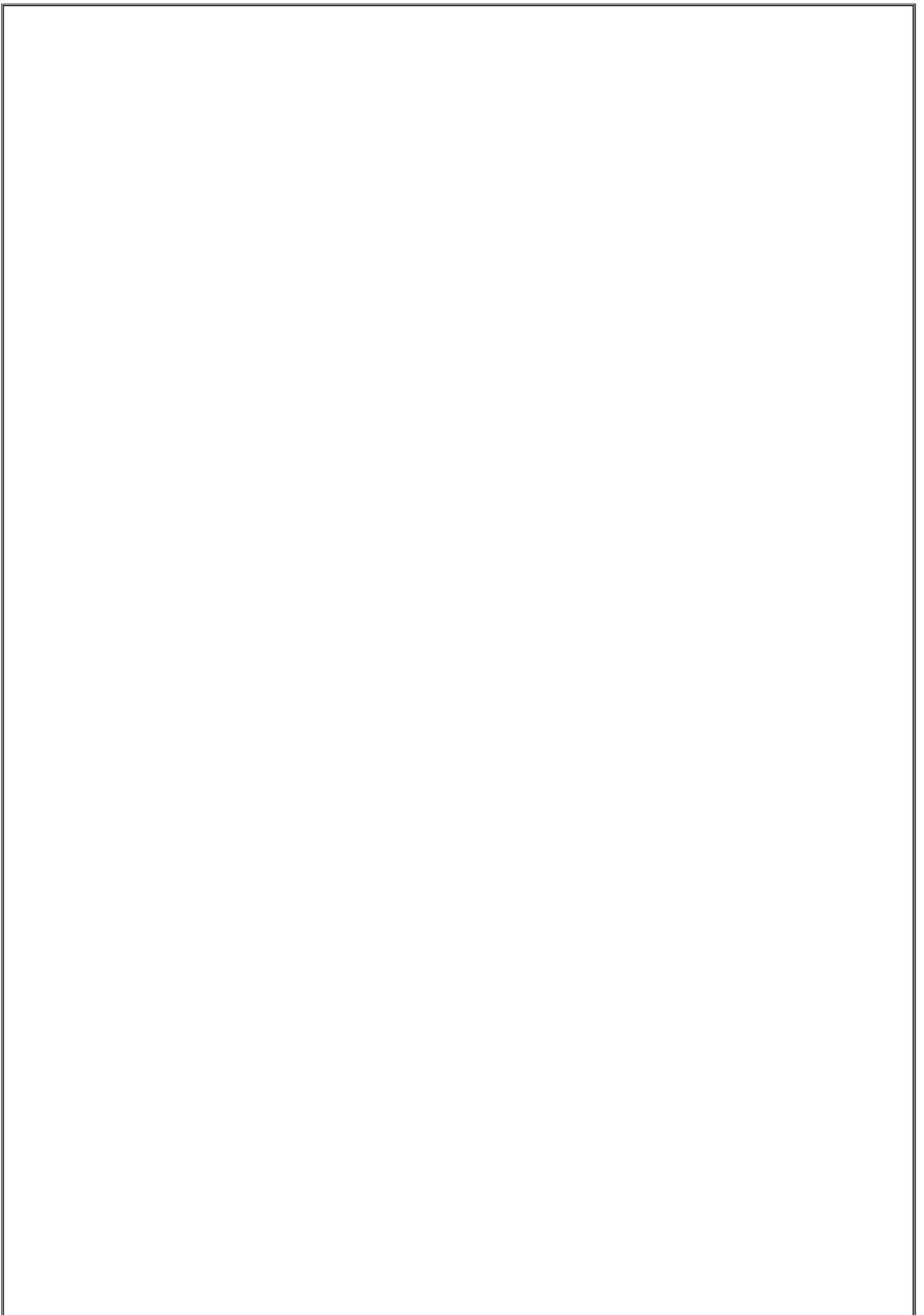
PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2023 la somme de 11 557 128 Dinars contre de 15 561 229 Dinars en 2022 soit une variation de 4 004 101 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2023	2022	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	62 936	77 895	-14 959
Personnel	1 508 118	1 758 436	-250 318
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	4 072 123	4 442 300	-370 177
Créditeurs divers	5 913 951	9 282 598	-3 368 647
Total	11 557 128	15 561 229	-4 004 101

PA71 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont de 1 111 787 Dinars en 2023 relatif au report de commissions reçues des réassureurs.



V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT :

PRNV1 Primes acquises :

Les primes acquises non vie totalisent en 2023 la somme nette de réassurances de 100 036 370 Dinars contre 92 446 370 Dinars en 2022 soit une variation nette de 7 590 001 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2023	Cessions 2023	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022	Variations nettes
Primes émises et acceptées	159 654 080	-58 350 226	101 303 854	93 299 117	8 004 737
Variation de la PPNA	-1 953 977	686 494	-1 267 484	-852 748	-414 736
Total	157 700 103	-57 663 733	100 036 370	92 446 370	7 590 001

PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat:

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 7 022 381 Dinars en 2022 à 8 628 009 Dinars en 2023 soit une variation de 1 605 629 Dinars.

CHNV1 Charges de sinistres :

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 75 459 526 Dinars en 2023 contre 68 372 841 Dinars en 2022 soit une variation nette de 7 086 685 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2023	Cessions 2023	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022	Variations nettes
Sinistres payés	-133 008 151	60 402 643	-72 605 508	-61 840 196	-10 765 312
Var. Prov. RAR	-19 367 579	16 513 561	-2 854 019	-6 532 646	3 678 627
Total	-152 375 730	76 916 204	-75 459 526	-68 372 841	-7 086 685

Variation des Sinistres de 2022 présents au Registre de SAP de 2023

SAP 2022	165 969 629
Règlements 2023	120 607 934
ajustements	137 223 135
SAP 2023	182 584 830

CHNV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 73 231 Dinars en 2022 à -400 075 Dinars en 2023 soit une variation de -473 305 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2023	2022	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	-400 274	69 081	-469 355
Var. Provisions pour risques en cours	199	4 149	-3 950
Total variation	-400 075	73 230	-473 305

CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes :

Les participations aux bénéfices et ristournes sont passées de 2 864 059 Dinars en 2022 à 4 617 308 Dinars en 2023 soit une variation de 1 753 249 Dinars.

CHNV4 Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 19 610 886 Dinars en 2023 contre 21 665 190 Dinars en 2022 soit une variation de 2 054 304 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2023	2022	Variation
Frais d'acquisition	-11 936 766	-11 304 283	-632 483
Variation des frais d'acquisition reportés	437 448	445 905	-8 457
Frais d'administration	-13 183 666	-16 179 736	2 996 070
Commissions reçues des réassureurs	5 072 098	5 372 923	-300 825
Total	-19 610 886	-21 665 190	2 054 304

Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

NATURE	Frais d'acquisition	Frais d'administration	charges de sinistre	Frais de placement
Charges de personnel	4 782 924	2 022 950	9 247 100	461 608
Commissions	6 015 268		6 570 036	
Autres charges d'exploitation	981 511	11 160 715		554 912
Frais de placement				
TOTAL	11 779 703	13 183 666	15 817 136	1 016 521

CHNV5 Autres charges techniques:

Les autres charges techniques sont passées de 2 065 024 Dinars en 2022 à 728 865 Dinars en 2023 soit une variation de -1 336 160 Dinars.

CHNV6 La provision pour égalisation et équilibrage :

La provision pour égalisation et équilibrage est de 462 328 Dinars en 2023.

RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 4 141 573 Dinars en 2022 à 7 385 392 Dinars en 2023 soit une variation de 3 243 819 Dinars.

PRNT11 Revenus des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 11 369 159 Dinars en 2022 à 13 771 810 Dinars en 2023 soit une variation de 2 402 651 Dinars.

PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 1 311 131 Dinars en 2023 contre 1 311 131 Dinars en 2022 soit une variation nulle.

PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 2 090 715 Dinars en 2023 contre 7 522 248 Dinars en 2022 soit une variation de 5 431 534 Dinars.

CHNT1 Charges des placements :

Les charges des placements sont de 3 579 024 Dinars en 2023 contre 3 635 189 Dinars en 2022 soit une variation de 56 165 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2023	2022	Variation
Charges de gestion des placements	-2 266 166	-2 292 786	26 621
Correction de valeur sur placement	-1 311 131	-1 311 131	0
Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 727	-31 272	29 545
Total	-3 579 024	-3 635 189	56 165

CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 8 628 009 Dinars en 2023 contre 7 022 381 Dinars en 2022.

PRNT2 Autres produits non techniques :

Les autres produits non techniques sont passés de 122 887 Dinars en 2022 à 81 843 Dinars en 2023.

CHNT3 Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques sont passées de 1 742 402 Dinars en 2022 à 2 153 784 Dinars en 2023 soit une variation de 411 382 Dinars.

CHNT4 Impôts sur le résultat :

L'impôt sur le résultat est de 1 302 492 Dinars en 2023 contre 1 848 058 Dinars en 2022 avec une variation de -545 566 Dinars.

Impôt sur les sociétés dû	1 302 492
Retenues à la source libératoire 20%	0
TOTAL	1 302 492

CHNT5 Pertes extraordinaires : c'est la contribution sociale de solidarité et la contribution conjoncturelle, elle est de 297 712 Dinars.

VI - NOTES SUR TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :

Il s'agit de la participation au capital de la société SERENITY pour la partie souscrite et non libérée. La CARTE a acheté en 2023 la part de COTIF SICAR dans SERENITY. Le montant libéré en 2023 est de 4 232 525 Dinars, le montant non libéré est de 15 006 225 Dinars.

VII - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 158 528 485 Dinars en 2022 à 172 354 012 Dinars en 2023 soit une variation de 13 825 527 Dinars.

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 116 576 403 Dinars en 2022 à 114 473 804 Dinars en 2023 soit une variation de 2 102 599 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 10 733 801 Dinars en 2022 à 12 075 084 Dinars en 2023 soit une variation de 1 341 283 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 16 559 582 Dinars en 2022 à 22 316 831 Dinars en 2023 soit une variation de 5 757 250 Dinars.

F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de 36 151 545 Dinars en 2022 à -3 427 033 Dinars en 2023 soit une variation de 39 578 579 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 12 284 355 Dinars en 2022 à 11 526 050 Dinars en 2023 soit une variation de 758 305 Dinars.

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 3 576 780 Dinars en 2022 à 14 198 580 Dinars en 2023 soit une variation de 10 621 800 Dinars.

F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 14 548 064 Dinars en 2022 à 16 633 407 Dinars en 2023 soit une variation de 2 085 344 Dinars.

F 9 : Produits financiers reçus :

Les produits financiers reçus sont passés de 9 766 357 Dinars en 2022 à 11 618 507 Dinars en 2023 soit une variation de 1 852 149 Dinars.

F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de 614 778 Dinars en 2022 à 803 047 Dinars en 2023 soit une variation de 188 269 Dinars.

F 11 : Autres mouvements :

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 5 776 424 Dinars en 2022 à 12 025 687 Dinars en 2023 soit une variation de 6 249 264 Dinars.

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 1 004 935 Dinars en 2022 à 677 381 Dinars en 2023 soit une variation de -327 555 Dinars.

F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont de 0 Dinars en 2023.

F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de terrains sont de 0.

F 16 : Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation sont passés de 2 770 000 Dinars en 2022 à 12 809 525 Dinars en 2023 soit une variation de 10 039 525 Dinars.

F 17 Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation

Les encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2023 sont de 0 Dinars.

F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2023 sont de 0.

F 19 : Dividendes et autres distributions :

Les distributions de dividendes sont passées de 2 999 982 Dinars en 2022 à 2 999 982 Dinars en 2023 soit une variation de 0 Dinars.

VII. Notes complémentaires

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel :

-Les salaires : 12 359 545 Dinars

-Les charges sociales : 2 797 748 Dinars

- Autres charges sociales : 1 357 289 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 7 503 408 Dinars

- Commissions courtiers : 3 942 849 Dinars

- Commissions Banques et CCP : 772 105 Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- NORD : 136 447 666 Dinars

- CENTRE : 5 346 054 Dinars

- SUD : 16 892 715 Dinars

ANNEXE N° 8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Clôture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	943 361	3 071		946 432	817 379		35 420				852 799		93 633
Indemnité Compensatrice	266 877			266 877	266 877		0				266 877		0
Fonds commercial	90 421	199 453		289 874									289 874
Total actifs incorporels	1 300 658	202 524	0	1 503 183	1 084 256	0	35 420	0	0	0	1 119 676	0	383 506
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	7 736 061	567 393		8 303 454	5 759 388		369 734				6 129 122		2 174 333
Autres installations, outillage et mobilier	1 491 964	22 227		1 514 191	1 364 148		27 497				1 391 645		122 545
Total actifs corporels d'exploitation	9 228 025	589 620	0	9 817 645	7 123 536	0	397 231	0	0	0	7 520 767	0	2 296 878
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329		0	20 044 329	5 464 951		471 225				5 936 177		14 108 153
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	11 193 951	0	5 000 000	6 193 951	1 963 452		37 182				2 000 634		4 193 317
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	168 555 642	20 170 332		188 725 974		1 311 131		0			1 311 131		187 414 842
Obligations et autres titres à revenus fixe	64 226 579		4 486 486	59 740 094									59 740 094
Autres prêts	2 290 391	2 431 724		4 722 115									4 722 115
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	22 777 878		14 596 733	8 181 145									8 181 145
Dépôts et cautionnements consignation	1 184 786	70 892		1 255 678									1 255 678
Dépôts et cautionnements	39 972	0		39 972									39 972
Dépôts de garantie factoring	0	0		0									0
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	854 150	394 503	0	1 248 653									1 248 653
Total placements	291 167 679	23 067 451	24 083 219	290 151 911	7 428 403	1 311 131	508 408	0	0	0	7 936 811	1 311 131	280 903 969
Total Général	301 696 362	23 859 595	24 083 219	301 472 739	15 636 195	1 311 131	941 059	0	0	0	16 577 254	1 311 131	283 584 354

ANNEXE N°9
Etat récapitulatif des placements

Désignation	Valeur	Valeur	Juste	Plus ou moins
	Brute	Nette	Valeur	value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	26 238 281	18 301 470		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	188 725 974	187 414 842		26 319
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	64 462 209	64 462 209		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 248 653	1 248 653		
Autres dépôts	1 295 651	1 295 651		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	281 970 766	272 722 824	0	26 319
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	281 970 766	272 722 824		26 319
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	18 267 203	18 267 203		
TOTAL	300 237 969	290 990 027	0	26 319

ANNEXE N° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
Inventaire 2016													
Règlements cumulés	51 656 209	31 025 931	31 017 287	38 636 827	17 286 041	11 975 433							
Provisions pour sinistres	5 679 424	7 421 938	8 083 588	10 760 441	17 635 253	30 748 341							
Total charges des sinistres	57 335 633	38 447 869	39 100 875	49 397 268	34 921 295	42 723 775							
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818							
% sinistres / primes acquises	78,07%	50,67%	46,55%	60,19%	40,88%	42,71%							

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
Inventaire 2017													
Règlements cumulés	52 248 949	32 172 715	32 670 690	40 955 911	22 971 694	21 455 889	17 533 839						
Provisions pour sinistres	4 907 954	6 004 290	5 657 741	7 601 998	11 456 196	26 354 457	32 598 808						
Total charges des sinistres	57 156 903	38 177 004	38 328 431	48 557 909	34 427 890	47 810 346	50 132 648						
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870						
% sinistres / primes acquises	77,82%	50,32%	45,63%	59,16%	40,30%	47,80%	52,03%						

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
--------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

<i>Inventaire 2018</i>													
Règlements cumulés	52 699 153	33 170 932	33 657 191	42 516 559	26 511 494	26 716 721	31 300 754	15 905 036					
Provisions pour sinistres	3 382 432	3 733 927	4 015 852	4 939 899	6 464 584	20 179 641	20 155 805	27 344 895					
Total charges des sinistres	56 081 585	36 904 859	37 673 043	47 456 458	32 976 079	46 896 362	51 456 559	43 249 931					
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347					
% sinistres / primes acquises	76,36%	48,64%	44,85%	57,82%	38,61%	46,88%	53,40%	42,20%					

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
<i>Inventaire 2019</i>													
Règlements cumulés	52 894 147	33 407 035	34 175 848	43 311 303	27 717 159	29 366 142	46 094 137	29 808 650	19 685 589				
Provisions pour sinistres	3 107 204	3 295 386	3 190 525	3 360 582	3 988 280	14 014 517	12 717 149	20 328 802	37 382 518				
Total charges des sinistres	56 001 351	36 702 422	37 366 374	46 671 885	31 705 439	43 380 659	58 811 287	50 137 452	57 068 108				
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953				
% sinistres / primes acquises	76,25%	48,37%	44,48%	56,87%	37,12%	43,37%	61,03%	48,92%	46,01%				

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
<i>Inventaire 2020</i>													
Règlements cumulés	53 030 946	33 721 462	34 320 877	43 762 785	28 008 090	31 447 049	47 984 676	36 415 046	36 084 125	21 793 434			
Provisions pour sinistres	2 770 067	2 602 396	3 209 785	2 829 272	3 670 861	9 221 512	9 972 469	13 232 485	27 050 762	23 486 675			
Total charges des sinistres	55 801 013	36 323 858	37 530 662	46 592 056	31 678 951	40 668 560	57 957 145	49 647 531	63 134 886	45 280 109			
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000			
% sinistres / primes acquises	75,98%	47,87%	44,68%	56,77%	37,09%	40,66%	60,15%	48,44%	50,90%	35,35%			

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
<i>Inventaire 2021</i>													
Règlements cumulés	53 122 932	33 952 076	34 410 638	43 872 883	28 155 627	31 883 766	49 809 353	39 729 296	42 572 532	33 944 865	61 365 299		
Provisions pour sinistres	2 575 356	2 199 923	2 938 220	2 412 752	3 115 584	8 395 795	7 009 441	7 201 200	21 202 849	15 506 755	109 478 597		
Total charges des sinistres	55 698 289	36 152 000	37 348 858	46 285 635	31 271 211	40 279 560	56 818 794	46 930 496	63 775 381	49 451 620	170 843 896		
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576		
% sinistres / primes acquises	75,84%	47,65%	44,46%	56,40%	36,61%	40,27%	58,96%	45,79%	51,41%	38,60%	130,76%		

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
<i>Inventaire 2022</i>													
Règlements cumulés	53 162 641	34 029 443	34 596 193	44 135 146	28 420 371	33 860 943	50 921 841	41 076 923	45 555 449	37 676 959	137 750 348	31 893 687	
Provisions pour sinistres	2 511 737	1 717 095	2 420 665	1 601 482	3 013 612	5 079 552	5 005 061	4 442 578	15 135 958	11 763 045	65 910 315	40 960 622	
Total charges des sinistres	55 674 378	35 746 538	37 016 858	45 736 628	31 433 982	38 940 495	55 926 902	45 519 500	60 691 406	49 440 003	203 660 663	72 854 309	
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184	
% sinistres / primes acquises	75,80%	47,11%	44,07%	55,73%	36,80%	38,93%	58,04%	44,41%	48,93%	38,59%	155,88%	49,30%	

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
<i>Inventaire 2023</i>													
Règlements cumulés	53 222 323	34 133 728	34 927 219	44 239 360	28 552 879	34 357 076	51 316 814	42 026 265	48 674 334	40 031 257	196 452 198	51 630 287	33 876 919
Provisions pour sinistres	2 317 007	1 426 035	1 929 861	1 459 389	2 780 799	4 046 232	3 939 517	3 252 608	10 998 095	8 214 840	18 851 263	36 571 932	81 322 157
Total charges des sinistres	55 539 330	35 559 763	36 857 080	45 698 750	31 333 678	38 403 308	55 256 332	45 278 873	59 672 429	48 246 097	215 303 461	88 202 219	115 199 076
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184	157 700 103
% sinistres / primes acquises	75,62%	46,87%	43,87%	55,68%	36,68%	38,39%	57,34%	44,18%	48,11%	37,66%	164,79%	59,68%	73,05%

ANNEXE 11 : Ventilation des charges et des produits des placements

	placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations	frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		165 146	165 146
Revenu des participations		8 629 259	8 629 259
Revenu des autres placements		3 717 827	3 717 827
Autres revenus financiers		1 259 578	1 259 578
Total produits des placements		13 771 810	13 771 810
Intérêts		361 358	361 358
Frais externes		1 904 808	1 904 808
Autres frais			
Total charges des placements		2 266 166	2 266 166

ANNEXE N°16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers

LIBELLES	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	159 654 080
Variation des primes non acquises	-1 953 977
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	-133 008 151
Charges des provisions pour prestation et diverses	-20 229 982
Solde de souscription	4 461 970
Frais d'acquisition	-11 499 318
Autres charges de gestion nettes	-13 912 530
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-25 411 849
Produits nets de placements	8 628 009
Participations aux résultats	-4 617 308
Solde financier	4 010 702
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-57 663 733
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	60 402 643
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	16 513 561
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	5 072 098
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	24 324 569
Résultat technique	7 385 392
<u>Informations complémentaires</u>	
Provisions pour primes non acquises clôture	35 535 293
Provisions pour primes non acquises ouverture	33 581 316
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	195 645 648
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	177 466 043
Autres provisions techniques clôture	3 256 440
Autres provisions techniques ouverture	2 394 037
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE

Libellé de la rubrique	Situation au 01 - janvier 2023 avant affectation du résultat 2022	Affectation du Résultat 2022	Résultat 2023	Réserves de Capitalisation	Augmentation Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	Situation au 31 - décembre 2023 avant affectation du résultat 2023
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000							25 000 000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	2 774 425	400 000					-309 900	2 864 525
Primes liées au capital social	1 960 000							1 960 000
Réserves de réévaluation	4 262 417							4 262 417
Réserves légale	2 682 815							2 682 815
Réserves facultative	87 002 981	2 520 850						89 523 831
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	2 047 374	336 913						2 384 287
Réserves pour réinvestissement exonéré indisponible	10 784 867	3 750 000						14 534 867
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	10 007 763		8 679 870					8 679 870
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
Situation nette	146 522 642	7 007 763	8 679 870	0	0	0	-309 900	151 892 612

Dividendes versés		3 000 000
Acomptes sur dividendes Prélevés		
Autres prélèvements		
Distribution		3 000 000
Affectation du Résultat 2022		10 007 763

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2023

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « ASSURANCES CARTE »

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 454 563 417 dinars et un résultat net de l'exercice de 8 679 870 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers n° III.1 « faits marquants » se rapportant au contrôle fiscal subis par la Société au titre des exercices 2016, 2017 et 2018

A la date d'émission de ce rapport, les recours devant la justice et la commission de conciliation demeurent en cours. Ainsi, l'éventuel impact sur les comptes de la compagnie dépendra des issues définitives de ces actions

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Respect du taux de couverture des provisions technique

Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° III.2 « faits marquants » se rapportant au taux de couverture des provisions techniques, la société est en attente de la réponse de la CGA quant à la prise en compte de la plus-value provenant de la réévaluation de ses actifs immobilisés au niveau du calcul de son taux de couverture. Cette prise en compte permettra à la société de se conformer au taux réglementaire requis et fait passer le taux de couverture des provisions technique de 95,96% à 102,98%.

3. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 26 avril 2024

Les commissaires aux comptes

**P/ F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Emna Rachikou**

**P/Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

1. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COTIF SICAR ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 350 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 09 Janvier 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
2. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COTIF SICAR ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 70 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 15 Juin 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
3. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COTIF SICAR ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 60 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 21 Juillet 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
4. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COTIF SICAR ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 25 Octobre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

5. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « CIIM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 4 100 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 17 Février 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
6. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 177 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 17 Janvier 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
7. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 01 Février 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
8. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 150 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 07 Mars 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
9. Convention de prêt, dans le cadre d'un placement privé, entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « ITC ». Il s'agit d'un prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » d'un montant de 1 200 000 Dinars pour une durée indéterminée, à partir du 23 Juin 2023, et portant des intérêts au taux de 10 % l'an.
10. Convention de prêt, dans le cadre d'un placement privé, entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « ITC ». Il s'agit d'un prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » d'un montant de 800 000 Dinars pour une durée indéterminée, à partir du 30 Juin 2023, et portant des intérêts au taux de 10 % l'an.
11. Convention de prêt, dans le cadre d'un placement privé, entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « TRANS-VET ». Il s'agit d'un prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » d'un montant de 100 000 Dinars pour une durée indéterminée, à partir du 30 Juin 2023, et portant des intérêts au taux de 10 % l'an.
12. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 11 Octobre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

13. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 03 Novembre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
14. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 150 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 15 Novembre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
15. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COFITE-SICAF ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 06 Septembre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
16. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COFITE-SICAF ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 150 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 31 Octobre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
17. Convention billet de trésorerie entre la société «ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 3 000 000 DT émis par la société « ASSURANCES CARTE » pour une durée d'un an, à partir du 28 décembre 2023 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9 %.
18. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « Serenity Capital Finance Holding SA ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 20 550 000 DT émis par la société « Serenity Capital Finance Holding SA» pour une durée de 730 jours, à partir du 09 Mars 2023 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 8 %.
19. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 2 500 000 DT émis par la société « BUSINESS TOWERS » pour une durée de 360 jours, à partir du 19 octobre 2023 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9 %.
20. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « 216 CAPITAL VENTURES». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec la société « 216 CAPITAL VENTURES» au titre duquel, « 216 CAPITAL VENTURES» paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2023 pour une période pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2023 est de 9 000 Dinars.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2023 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 01 Avril 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
2. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 29 Avril 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
3. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 30 Mai 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
4. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 12 Aout 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
5. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 21 Novembre 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.

6. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 19 Décembre 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
7. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 25 Février 2019 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
8. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « CIIM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 500 000 Dinars, à partir du 5 Février 2018 avec un délai de grâce de 16 mois et 24 jours pour un remboursement trimestriel à terme échu à partir du 1 juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8,4 % l'an.
9. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « IFM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 600 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2018 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
10. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
11. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de (TMM+1.5) % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
12. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été

remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.

13. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société «ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 18 Mai 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
14. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société «ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 30 Décembre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
15. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «IFM». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société «ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 29 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
16. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société «ASSURANCES CARTE » pour un montant de 290 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 07 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
17. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société «ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 07 Février 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
18. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société «ASSURANCES CARTE » pour un montant de 290 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 14 Mars 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
19. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société «ASSURANCES CARTE » pour un montant de 380 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 27 Avril 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

20. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 23 Mai 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
21. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 100 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 30 Mai 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
22. Convention de prêt entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « EL AMENA TAKAFUL ». Il s'agit d'un prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 700 000 Dinars remboursable dans 5 ans, soit le 12 décembre 2026, et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
23. Convention d'emprunt privé entre la société «ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un emprunt souscrit par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 2 000 000 DT pour une période indéterminée, à partir du 28 Décembre 2022 et portant des intérêts au taux de 9 % l'an. L'emprunt est totalement remboursé en 2023.
24. Convention d'emprunt privé entre la société «ASSURANCES CARTE » et la société « CITE ». Il s'agit d'un emprunt souscrit par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 DT pour une période indéterminée, à partir du 27 Décembre 2022 et portant des intérêts au taux de 9 % l'an. L'emprunt est totalement remboursé en 2023.
25. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2023 est de 13 073 Dinars.
26. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « BUSINESS TOWERS » au titre duquel, « BUSINESS TOWERS » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2023 est de 13 073 Dinars.
27. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE Vie ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer

est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2023 est de 70 694 Dinars.

28. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant SIDHET » affiche un solde débiteur de 627 537 Dinars.
29. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 242 025 Dinars.
30. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant UTIQUE GAZ » affiche un solde débiteur de 4 231 Dinars.
31. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant C.O.T.I.F S.I.C.A.R » affiche un solde débiteur de 11 290 Dinars. Courant l'exercice 2023, une partie de la créance de la société « C.O.T.I.F S.I.C.A.R », d'un montant de 3 443 975 D'T, en principale et intérêt, a été compensée pour financer une partie de l'acquisition des actions détenues par cette dernière au sein du capital de la « Serenity Capital Finance Holding SA ».
32. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant IFM » affiche un solde débiteur de 800 000 Dinars.
33. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant CIIM » affiche un solde débiteur de 4 416 873 Dinars.
34. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant BUSNISS TOWERS » affiche un solde débiteur de 850 000 Dinars.
35. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant SMART MED » affiche un solde débiteur de 1 610 000 Dinars.
36. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant EL EMENA TAKAFUL » affiche un solde débiteur de 700 000 Dinars.
37. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant C.O.F.I.T.E-S.I.C.A.F » affiche un solde débiteur de 357 885 Dinars.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2023, des rémunérations nettes correspondant aux salaires et autres avantages, pour un montant de 494 293 Dinars.

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence pour un montant total net de 112 500 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 Juin 2023.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit au titre de l'exercice 2023, une indemnité exceptionnelle nette, pour un montant de 250 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision du conseil d'administration du 23 Mai 2023.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 avril 2024

Les commissaires aux comptes

P/ F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Emna Rachikou

P/Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED